

NOMBRE DE MEMBRES

**En exercice : 34
Présents : 26
Votants : 32**

N° ordre : DE-25-33

N° ordre dans la séance :
DE-01072025-08

Date de la convocation :
25/06/2025

Date de la publication :

03 JUL. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND (procuration à Danielle RAVIER), Robert VILLARD (procuration à Frédéric DI PAOLO), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Dominique SCALMANA, Déborah GLEYZE (procuration à Loïc MONTEIRO), Thierry CURTELIN (procuration à Anne-Laure PETITE), Christelle BOUVIER (procuration à Sylvianne GUILLERMET)

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

CONVENTION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE L'AIN ET LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON POUR ACCÉDER À « MON COMPTE PARTENAIRE »

Mesdames Isabelle MORLOTTI et Danielle RAVIER, Adjointes au Maire, informent le Conseil municipal que la Commune de Culoz avait signé avec la CAF de l'Ain, le 12 avril 2017, une convention CAF permettant l'accès à « Mon compte partenaire » pour les structures enfance et petite enfance du Colombier. La CAF de l'Ain se manifeste maintenant pour demander, suite à la fusion des communes de Culoz et de Béon, de signer une convention similaire pour le compte de la Commune de Culoz-Béon.

Cette convention permet l'accès :

- Pour la Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires (CDAP) qui est un outil permettant de consulter et de connaître les ressources et/ou le quotient familial des familles accueillies au sein des structures Espace Enfance et Petite Enfance du Colombier afin de déterminer leurs participations financières.
- Pour les Aides Financières d'Action Sociales (AFAS) : cet espace permet aux directrices des structures de déclarer les données d'activités (les présences enfants) et les données financières (budget, compte de résultat) afin que la CAF de l'Ain puisse calculer l'aide qu'elle apportera à chaque structure.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa signature par les parties. Elle est reconductible chaque année par tacite reconduction. En complément de cette convention, doit être signé le contrat de services pris en application de la convention d'accès à « Mon compte partenaire » qui définit les engagements de services entre la CAF de l'Ain et la Commune de Culoz-Béon.

Ce contrat de services concerne :

- Les démarches préalables à l'utilisation de « Mon compte partenaire » (habilitations, utilisateurs du service).
- Les procédures pour le traitement des incidents.
- La gestion de la sécurité.

La convention et le contrat de services sont joints en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la Convention pour accéder à « Mon compte partenaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Commune de Culoz-Béon.**
- **Approuve le contrat de services pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Commune de Culoz-Béon.**
- **Autorise Monsieur le Maire à les signer.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
K. CHAPMAN



Le Maire
Franck ANDRE MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20250701-DE-01072025-08-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2025

